

pays débiteurs, la persistance de taux d'intérêt relativement élevés, la dépression des bourses des marchandises et les pressions protectionnistes qui ont marqué l'année 1984 laissent prévoir que les problèmes liés à la dette continueraient encore pendant quelque temps à figurer en bonne place dans l'ordre du jour économique international.

Lors de diverses rencontres multilatérales, le Canada a appuyé la stratégie de solution par cas au problème de la dette et a participé aux négociations de rééchelonnement des dettes au sein du groupe informel de créanciers officiels connu sous le nom du Club de Paris. Comme les problèmes de la dette des pays en voie de développement persisteront probablement pendant plusieurs années, le Canada a prié instamment ses partenaires au sommet de Londres, d'une part, d'appuyer que la communauté internationale envisage d'accorder à la Banque mondiale un rôle plus prépondérant et, d'autre part, de soutenir les discussions au sein du Comité de développement du FMI et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) sur les perspectives à moyen et à long termes de flux financiers vers les pays en voie de développement. Ces suggestions ont été acceptées au sommet de Londres. Par la suite, lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, il a été convenu de consacrer les rencontres du Comité intérimaire et du Comité du développement prévues en avril 1985 aux problèmes qu'éprouvent les pays en voie de développement aux chapitres de la dette et de l'ajustement. Ces démarches constituaient une preuve importante qui montre à ces pays que les institutions internationales actuelles peuvent se pencher sur leurs problèmes.

En 1984, il y eut plusieurs discussions multilatérales importantes sur l'investissement international. À l'OCDE, le Canada a participé aux réunions du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales. Ce comité a terminé son examen de la déclaration de 1976 de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales, qui avait été amorcé à la rencontre ministérielle de mai 1984. On continue de considérer les instruments de l'OCDE relatifs aux investissements comme un cadre équilibré et stable pour la coopération internationale. Toutefois, l'étude a passé en revue un certain nombre de nouveaux secteurs, tels que l'ajustement structurel des entreprises multinationales et les mesures d'investissement liées au commerce, et a étoffé les lignes directrices destinées aux entreprises multinationales. Éléments tout à fait remarquables, au moins du point de vue canadien, le Rapport de 1984 fait état du problème que présentent les exigences contradictoires imposées par les pays membres aux entreprises multinationales, et les ministres de l'OCDE ont avalisé une série de considérations générales et d'approches

pratiques visant à annuler ou à limiter la portée de ces exigences. À l'OCDE, le Canada a activement fait valoir un consensus visant à s'attaquer à de tels problèmes et a annoncé son intention d'adhérer au code de l'OCDE sur la libéralisation des mouvements de capitaux. Aux Nations Unies, le Canada a pris part aux négociations entourant la préparation d'un Code de conduite des sociétés transnationales. Ces négociations n'étaient pas terminées à la fin de l'année.

Le 7 décembre 1984, le nouveau gouvernement du Canada a présenté la Loi sur Investissement Canada, qui doit remplacer la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Cette nouvelle loi est destinée à encourager et à faciliter les investissements productifs au Canada et à rendre notre pays plus propice aux affaires. L'examen de l'investissement se limitera dorénavant aux acquisitions importantes d'entreprises canadiennes par des étrangers et aux nouveaux investissements ou acquisitions de portée plus restreinte dans des domaines culturels délicats, mais délimités. Bien que la loi n'ait pas été adoptée à la fin de l'année, le projet a été bien accueilli par les partenaires commerciaux du Canada et les investisseurs étrangers.

Les questions liées à la propriété intellectuelle et à la politique de concurrence ont continué de retenir l'attention. Le ministère a pris part à la quatrième session de la Conférence diplomatique sur la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, tenue à Genève du 27 février au 24 mars 1984. Ces négociations se poursuivront en 1985, car les changements à apporter n'ont fait l'objet d'aucun accord entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement.

En avril 1984, le ministre de la Consommation et des Corporations a annoncé la création d'une Commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique qui, dans le cadre de son mandat, a été priée d'examiner la portée des licences obligatoires pour le développement de l'industrie pharmaceutique nationale. La Commission a reçu diverses représentations de gouvernements étrangers et de compagnies pharmaceutiques multinationales. En mai, le ministre de la Consommation et des Corporations a présenté à la Chambre des communes un Livre blanc, intitulé *De Gutenberg à Télidon*, qui a suscité l'intérêt international. En 1985, on continuera d'étudier la protection des brevets pharmaceutiques et la protection conférée par le droit d'auteur.

En avril 1984, le ministre de la Consommation et des Corporations a présenté le projet C-29, intitulé Loi pour modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui prévoyait certaines dispositions relatives à la création de consortiums d'exportation. Toutefois, le projet est mort au Feuilleton à la dissolution du Parlement.